

## **CONFERENCE ON ACCESSIBLE TOURISM**

**18-19 January 2007, Brussels**

### **Session 4: "Accessible infrastructure in destinations" (19/01, 11:00 – 12:40)**

#### **Présentation de Pierre GODIN**

Analyste des politiques / Policy Analyst  
Unité "Développement thématique"  
Direction Générale "Politique régionale",  
Commission européenne, Bruxelles

#### **Titre:**

#### **Contribution de la politique régionale au développement du tourisme**

#### **Résumé du contenu (version du 15/01/07):**

##### Introduction: objectifs généraux de la politique régionale

Afin de renforcer sa cohésion économique et sociale, l'Union européenne (UE) a développé une politique régionale qui vise à réduire les disparités entre le niveau de développement des différentes régions et le retard des régions les moins favorisées. A cet égard, l'élargissement aux 12 pays de l'Europe centrale et Orientale représente un grand défi.

Ces objectifs sont mis en œuvre au moyen d'instruments financiers:

- les Fonds Structurels: le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE);
- le Fonds de Cohésion (FdC), qui ne concerne que les régions les plus défavorisées.

et sur la base de règlements qui définissent les procédures d'intervention financière.

La Commission n'approuve pas et ne finance directement des projets. La politique régionale est mise en œuvre sous forme de programmes opérationnels (PO) préparés par les Etats membres et approuvés par la Commission, qui comportent des objectifs prioritaires spécifiques et qui servent de cadre au financement de projets approuvés au niveau des Etats membres et des régions, selon les dispositions nationales. La Commission cofinance ces projets sous forme de remboursement des dépenses, avec un taux qui dépend notamment des capacités financières des régions.

##### Les aides de la politique régionale au tourisme pendant la période 2000-2006

Au cours de la période de programmation 2000-2006, les FS ont alloués 8 milliards d'euros au tourisme sur un total de 235 milliards, soit environ 3,5 %, pour les catégories de dépenses suivantes:

- investissements matériels et infrastructures: hébergement, centres d'information,
- services aux touristes: information, accueil, hébergement, restauration, attractions, événements et produits combinés, dont nouveaux produits,

- services aux entreprises de tourisme: communication, mise en réseau, conférences, foires commerciales (promotion), nouvelles technologies (TIC) et formation du personnel.

Les principaux pays bénéficiaires sont la France et l'Italie.

En outre, une partie des 2 milliards d'euros alloués à la restauration du patrimoine culturel ont concerné le développement touristique, principalement en Grèce et en Italie.

#### Les aides de la politique régionale au tourisme pour la période 2007-2013

Les orientations stratégiques pour la cohésion, adoptées par l'UE pour 2007-2013 soulignent que la compétitivité et la croissance durable nécessitent une concentration des ressources sur les priorités suivantes:

- améliorer l'attractivité des Etats membres, des régions et des villes en augmentant l'accessibilité et en préservant leur potentiel environnemental,
- encourager l'esprit d'entreprise, la recherche et l'innovation, y compris les technologies de l'information et de la communication,
- créer plus d'emplois et de meilleure qualité en incitant davantage de personnes à travailler, en améliorant l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises et en augmentant l'investissement dans le capital humain.

C'est dans le cadre de ces priorités que la politique régionale peut contribuer au développement du tourisme et en particulier aux investissements améliorant l'accessibilité, pour les personnes handicapées, aux destinations et infrastructures touristiques.

Le tourisme est indiqué comme domaine d'intervention financière dans les trois objectifs de la politique de cohésion:

- Convergence,
- Compétitivité régionale et emploi,
- Coopération territoriale, transfrontalière, transnationale et interrégionale.

Le nouveau règlement FEDER met l'accent sur le tourisme durable en tant que potentiel pour le développement économique et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, ainsi que sur l'offre de nouveaux services touristiques à plus forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, les autres domaines d'assistance du FEDER peuvent bénéficier au développement du tourisme, par exemple:

- transport, notamment connections et réseaux secondaires,
- société de l'information (sites Internet d'information et de réservation) et services d'intérêt général pour améliorer l'équipement d'une destination (eau, énergie, traitement des déchets, santé, etc.),
- innovation et constitution de clusters (groupes d'entreprises).

Début 2007, les autorités nationales et régionales sont en train de finaliser les cadres de référence stratégiques nationaux et les programmes opérationnels. Les partenaires motivés par le développement du tourisme, et en particulier la prise en considération des besoins spécifiques des personnes handicapées, qui constituent un marché important pour des raisons

sociales et économiques, doivent donc se manifester auprès de ces autorités pour qu'elles tiennent compte de leurs besoins.

Il est d'ailleurs important de souligner que les équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite peuvent faciliter la vie de tout le monde, par exemple des personnes âgées et des personnes accompagnées de bébés et de jeunes enfants.

De plus, la conception de tels équipements offre des perspectives d'innovation technologique pour les entreprises européennes.

Pour terminer, un signal fort dans la réglementation (Règlement 1083/2006, Article 16): les Etats membres doivent prévenir toute discrimination dans l'attribution des aides financières; en particulier, l'accessibilité aux personnes handicapées est l'un des critères à respecter.